

Offre d'emploi DITEP ASMH Revigny – Lons :

Animateur

CDD : 01 septembre 2018 - 30 juillet 2019 (reconductible)

Temps de travail : 35h

Niveau de qualification/diplôme : (niveau III / niveau IV) DUT carrières sociales animation sociale et socioculturelle, DEJEPS animation sociale, BPJEPS animation sociale avec expérience (3 à 5 ans).

Lieu de travail : Revigny et Lons le Saunier

Salaire : selon CCN 66 (coef 411)

Dans le cadre d'une restructuration du service de son DITEP, l'ASMH souhaite diversifier les compétences du personnel éducatif. Le service accueille 16 enfants à travers un accueil de jour et une unité d'accueil en internat ou internat aménagé. Agés de 6 à 18 ans, les enfants accueillis sont orientés par la MDPH pour des troubles du comportement¹. Evoluant au sein de 2 équipes composées d'éducateurs spécialisés, de moniteurs éducateurs et d'une maîtresse de maison, l'animateur aura à charge de :

- **Proposer des séquences d'animation sur les temps de vie quotidienne.** En s'appuyant sur les éducateurs et leur connaissance des problématiques des enfants, l'animateur aura à charge de proposer des activités collectives à visées sociales, éducatives et culturelles. Il veillera à ce que celles-ci puissent être adaptées aux différents âges des enfants accueillis. Il sera attentif à ce que les activités proposées s'intègrent au rythme de l'établissement et investissent les moments clefs de la vie quotidienne (Repas de midi, mercredi après midi, soirées).
- **Elaborer, coordonner et mettre en œuvre des projets d'animation en coopération avec les enfants et personnels de l'établissement.** L'animateur devra identifier le contexte et cerner les besoins/attentes des enfants et des professionnels en matière socio éducative, culturelle et sportive. Il sera amené à concevoir des projets originaux et/ou structurer des projets existants de façon à leur donner une dimension institutionnelle. En ce sens, il sera garant de l'implication des enfants et des professionnels dans la conception et la réalisation des projets, de la communication entre les différents acteurs, de la valorisation et de l'évaluation du projet vis-à-vis de l'institution.
- **Concevoir son action en complémentarité avec celles des autres professionnels.** L'animateur participera aux réunions éducatives, cliniques et organisationnelles des unités d'accueil. Ces temps de travail seront l'occasion de prendre en compte la problématique des enfants dans la conception, mais aussi dans l'évaluation des animations. L'animateur devra être en mesure de porter un regard critique sur sa pratique et son positionnement au regard des enjeux éducatifs liés à la problématique de chaque enfant. Il contribuera au travail d'observation et d'analyse du comportement des enfants et partagera son point de vue avec les éducateurs et thérapeutes de l'établissement.

¹ Décret n° 2005-11 du 06 janvier 2005 : « *enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjugués et à un accompagnement personnalisé* »

Capacités et aptitudes attendues :

- Organisation
- Créativité, force de proposition
- Qualités relationnelles avec enfants et adultes
- Capacité d'adaptation
- Capacité à communiquer et à rendre compte
- Capacité à fédérer

Candidature à adresser à M. François FOREST avant le 28/08/18 à chef-service@itep-revigny.com ou à ITEP ASMH, 56 rue du presbytère, 39570 REVIGNY.

Entretiens dans la semaine du 23/08 au 27/08 2018.